



Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue, au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **7 novembre 2022**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère # 1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Guylaine Kenney, conseillère # 6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

146-22

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 4 octobre 2022.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Cotisations de l'employeur	1 888.59
Administration	3 459.40
Coordonnateur en loisir	3 049.73
Eau potable & Aqueduc	1 904.36
Eau usée & Égout	416.13
Voirie	4 131.39
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien, réparation véhicule et équipement	131.99
Nivelage routes	4 139.10
Panneau signalisation et Quincaillerie	251.61
Article quincaillerie, graisse, nettoyeur, tournevis	299.99
Essence, huile et diesel	1 023.11
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération	2 330.27
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	54.00
Frais repas	24.60
Frais médiaposte	141.34



License informatique	44.08
Frais activités camp de jour	1 100.89
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	307.75
Téléphone (lignes alarme, eau potable)	259.20
Téléphone (cellulaire)	36.62
Téléphone IP 5 postes octobre à décembre	187.50
Fond d'information du territoire	15.00
Contrat service photocopieur	585.95
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	115.86
Papeterie et fourniture de bureau	186.40
Calibration débitmètre eau potable	581.20
Surveillance par drone carrières-sablières	2 299.50
Réparation supprimeur Eau usée	528.89
Analyse eau potable et eau usée	163.15
Nettoyage égout pluvial	1 941.41
MRC - honoraires service génie municipal, informatique	2 253.89
Service vidange de fosses septiques	3 213.55
Redistribution redevances carrière-sablière	4 556.95
Halte-camping 150e	9 141.65
Frais avocat constat d'infraction routière	91.98
Support graphique site internet juillet à septembre	86.23
Réparation chauffage et éclairage centre municipal	334.70
Couvercle égout pluvial et rehausse égout sanitaire	3 044.32
Articles de nettoyage et désinfectant	510.10
MRC- mise à jour rôle d'évaluation	1 738.19
Don- Les Grand Amis de la Vallée No 137-22	100.00
Balises silhouette No 128-22	1 477.43
2e versement Sûreté du Québec No 142-22	16 629.00
Ressource spécialisée camp de jour No 11-22	100.00
Achat Lot- 1ère tranche No 140-22	10 000.00

84 877.00

Mention Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Moise certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

Nadine Beaulieu, dg/gr-trés

147-22 ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moise autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire



148-22

DON

Il est proposé par Monsieur Nelson Sirois, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 200,00\$ à la Guignolée de la Vallée de La Matapédia pour les paniers de Noël.

Maire

149-22

DON

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don d'un montant de 50,00\$ à La Ressource d'aide aux personnes handicapées.

Maire

150-22

DON

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ à la Maison des Familles de La Matapédia pour leur souper de Noël.

Maire

151-22

DON

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 75,00\$ pour l'album des finissants de l'École secondaire d'Amqui.

Maire

152-22

DON

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ pour le Programme enrichissement musique de l'École secondaire de Sayabec.

Maire

153-22**DON**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$ aux Amiramans de la Vallée.

Maire
154-22**CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront le **lundi** et débuteront à **19h30** :

9 janvier	3 juillet
6 février	7 août
6 mars	5 septembre (4 : Fête du Travail)
3 avril	2 octobre
1 ^{er} mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Maire
155-22**MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Madame Diane Parent, maire suppléant pour l'année 2022-2023 et à titre de substitut du maire au conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote.

Par la même résolution, le conseil autorise Madame Diane Parent à signer les chèques et les documents de la municipalité, en l'absence ou incapacité d'agir du maire.

Maire

**Mention****DÉCLARATION DON / MARQUE D'HOSPITALITÉ**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2021-2022.

Nadine Beaulieu, dg/gr-trés

156-22**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'état des revenus totalisant 1 251 959,19\$ et des dépenses totalisant 842 845,21\$, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022.

Maire

157-22**ACHAT TERRAIN**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des frais des honoraires professionnels de notaire, au montant de 1 350,00\$ et le remboursement des taxes municipales et scolaires au vendeur (Fabrique de Saint-Moïse), au montant de 56,23\$.

Maire

158-22**RENOUVELLEMENT ASSURANCES**

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le renouvellement de l'assurance pour l'année 2023 avec le FQM Assurances, au montant de 14 754,24\$.

Maire

159-22**AJOUT ASSURANCES**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande l'ajout d'un assuré additionnel, le Club des 50 ans et plus de Saint-Moïse, à leur contrat d'assurances en date du 1^{er} janvier 2023.

Maire

**160-22****RENOUVELLEMENT SERVICE INFORMATIQUE**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le renouvellement du contrat de service informatique de PG Solutions à 7 625,14\$ pour l'année 2023.

Maire

161-22**DROITS DE MUTATION**

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse exerce un droit de mutation sur son territoire selon la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*;

Considérant qu'en en vertu de l'article 2.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, les tranches de la base d'imposition prévues au premier alinéa de l'article 2 de cette loi sont indexées à chaque exercice financier municipal;

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 25 juin 2022, un avis d'indexation concernant les tranches applicables pour l'exercice financier 2023;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse établi, pour l'année financière 2023, que:

1. la première tranche de la base d'imposition sera entre 0\$ à 55 200\$, au taux de 0,5%;
2. la deuxième tranche de la base d'imposition sera entre 55 200,01\$ à 276 200\$, au taux de 1,0%;
3. la troisième tranche de la base d'imposition sera entre 276 200,01\$ et plus, au taux de 1,5%.

Maire

162-22**REDEVANCES CARRIÈRE-SABLIÈRE**

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a des carrières ou des sablières exploitées sur son territoire;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a adopté le règlement numéro 2020-01 « *Exploitation d'une carrière ou sablière sur le territoire de la municipalité* »;



Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 25 juin 2022, un avis d'indexation concernant les « *montants applicables au calcul des droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière* » pour l'exercice financier 2023;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse établi, pour l'année financière 2023, que:

1. le montant du droit payable en vertu de l'article 78.3 de la *Loi sur les compétences municipales* sera de 0,64\$ par tonne métrique;
2. le montant du droit payable en vertu de l'article 78.4 de la *Loi sur les compétences municipales* sera de 1,22\$ par mètre cube, sauf pour la pierre de taille, où le montant payable sera à 1,73\$ par mètre cube.

Maire

163-22 **PRABAM-GARAGE MUNICIPAL**

Il est proposé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures totalisant 33 479,86\$, Harvey et Fils pour le projet de mise aux normes du chauffage, de l'éclairage et de l'électricité du garage municipal.

Maire

164-22 **FIN DES TRAVAUX**

Concernant la fin des travaux de mise aux normes du chauffage, l'éclairage et l'électricité au garage municipal

Considérant que la municipalité a octroyé un contrat à Les Entrepreneurs Harvey et Fils pour la réalisation de la mise aux normes du chauffage, de l'éclairage et l'électricité du garage municipal;

Considérant que la municipalité a reçu une lettre d'annonce de contribution financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans la cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;



En conséquence, il est proposé par Madame Sonia Bouchard et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse atteste de la fin des travaux de mise aux normes du chauffage, de l'éclairage et de l'électricité du garage municipal.

Maire

165-22 **PSISPRE-BANDE PATINOIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement final au montant de 45 130,52\$, de Permafib pour le projet de remplacement de bandes de patinoire extérieure.

Maire

166-22 **FIN DES TRAVAUX**

Concernant la fin de contrat pour le projet de remplacement des bandes de patinoire extérieure

Considérant que la municipalité a octroyé un contrat à Permafib pour la réalisation du remplacement des bandes de patinoire;

Considérant que la municipalité a reçu une entente de contribution financière avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

Considérant que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse atteste de la fin des travaux de remplacement des bandes de patinoire extérieure.

Maire

167-22 **OFFRE DE SERVICE**

Services professionnels en architecture – mise aux normes Eau usée

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service professionnels en architecture de Diane Gervais, architecte, au montant de 18 643,00\$ pour le projet de mise aux normes Eau usée.

Maire



168-22

TECO-EAU USÉE

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du décompte #1 au montant de 2 177.95\$, de Tetrattech pour le projet de mise aux normes Eau usée.

Maire

169-22

OMH BUDGET RÉVISÉ 2022

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget 2022 révisé #2 de l'OMH de Saint-Moïse.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h40.

Président

Secrétaire

